

## MISSIONS GENERALES DU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

: Le Ministère de la Sécurité Publique a pour missions générales de :

- Concevoir et exécuter la politique du Gouvernement en matière de sécurité publique ;
- Assurer l'ordre public et la sécurité intérieure du territoire en collaboration avec les autres services concernés ;
- Assurer la protection civile notamment par la prévention et le secours public en cas de risque naturel ou autre cataclysmes ;
- Assurer le suivi de la gestion du registre national des armes ;
- Coordonner et superviser le programme de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Veiller, en collaboration avec les autres services concernés, à la gestion des fichiers des étrangers et des demandeurs d'asile ;
- Veiller, en collaboration avec les autres Ministères concernés, à la gestion des fichiers des réfugiés et des apatrides ;
- Assurer l'organisation et la formation tant technique que morale de la Police Nationale ;
- Veiller, en collaboration avec les autres Ministères concernés, à la sécurité sur les frontières ;
- Renforcer l'esprit de tolérance, de respect des droits de la personne humaine et de neutralité politique au sein de la Police Nationale ;
- Elaborer et assurer le suivi et le respect de la politique nationale en matière de surveillance et de gardiennage privés ;
- Veiller à assurer aux corps de Police des capacités nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- Participer, sur autorisation du Président de la République, à des opérations de maintien de la paix organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Africaine et des Organisations Régionales ;
- Elaborer et assurer le suivi des projets d'investissement du Ministère.